

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Décision modification n°1 au budget 2021 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La crise sanitaire continue de frapper le monde. Malgré l'espoir suscité par la mise à disposition de plusieurs vaccins, le processus de vaccination est long et les effets économiques et sociaux de cette crise sanitaire sont majeurs.

Le budget supplémentaire affiche les conséquences de la crise sur les domaines de compétences de la Région :

- la crise sanitaire impacte ses recettes fiscales et commerciales ;
- la crise sanitaire touche les équilibres économiques des transports publics : les provisions constituées en 2020 sont reprises en partie pour financer de façon négociée les déficits d'exploitations 2020 des délégataires (convention TER, DSP transports Mont Saint Michel).

Aussi, par ce budget supplémentaire la Région se donne les moyens de soutenir davantage encore les plus fragilisés par cette crise, de répondre aux urgences immédiates et de se tourner vers l'avenir :

- mesures en faveur des jeunes ;
- soutien aux entreprises, à l'emploi et aux salariés (soutien à l'exploitation de la BAI dans ses nouvelles rotations de fret avec l'Irlande ; Fonds de soutien aux capitaux propres des entreprises) ;
- abondement du Plan numérique des lycées en partenariat avec l'Etat dans le cadre de la relance numérique ;
- augmentation des places de formation dans le secteur de la santé ;
- accélération des acquisitions de cars GNV dans le cadre de la relance et abondement de l'appel à projet mobilisation citoyenne dans les transitions ;
- mise en œuvre de la nouvelle génération des fonds européens 2021-2027.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes : les ajustements du FCTVA et de la TVA, ainsi que les cofinancements ou compensations de l'Etat dans le cadre des mesures de soutien et relance pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique.

La reprise des résultats de l'exercice 2020 ainsi que les ajustements de recettes permettent l'inscription de dépenses supplémentaires totalement financées et une réduction du montant d'emprunt prévu au budget primitif 2021.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER retrouve dans cette première décision modificative, d'une part le reflet de l'impact de la crise sanitaire sur les ressources régionales ; d'autre part au travers des nouvelles dépenses engagées l'expression de la volonté de la Région d'apporter son soutien aux acteurs ou structures en souffrance, ou confrontés à des difficultés nécessitant une aide ponctuelle ou plus durable. Face aux situations les plus compromises, les provisions sur des concours accordés par la Région connaissent inévitablement une nette augmentation.

Dans la situation difficile du moment, après report des résultats 2020, ajustement des recettes et inscriptions de nouvelles dépenses, le CESER apprécie d'autant plus la capacité de réduire le montant d'emprunt et donc de limiter l'endettement par rapport au budget primitif (- 97 M€ vs 327 M€ prévus).

### ***Un ajustement positif des recettes...***

L'ajustement des recettes s'opère d'abord par la reprise des résultats 2020, dont les écritures n'appellent pas de remarque ; ensuite, via l'ajustement des prévisions présentées dans le budget primitif.

Ces ajustements atteignent globalement un montant positif de 23 M€.

Ils sont issus d'informations nouvelles, hors effets de la crise sanitaire et économique, pour plus de 5 M€. A ce titre, le CESER prend connaissance du déboucement anticipé en décembre 2020 du solde à verser par Rennes Métropole, suite à la vente des terrains de la Janais (soit - 2,6 M€).

Ils découlent aussi d'autres données reflétant la crise que nous traversons, pour 17,7 M€ :

- Le CESER constate que les prévisions de recettes de TVA sont revues de façon réaliste, avec une progression ramenée de 10 % à 6 %, ce qui représente – 7 M€, la Région calquant logiquement sa démarche sur celle retenue par le Gouvernement au travers du projet de loi de finances pour 2021.
- Les interventions de l'Etat prennent plusieurs formes :
  - un budget de 4,9 M€ destiné à ouvrir des places supplémentaires dans les formations d'infirmier·e, d'aide-soignant·e et d'accompagnant·e éducatif et social, ce dont on ne peut que se féliciter eu égard aux premiers constats tirés de la crise. Le CESER prend note avec satisfaction de la possibilité de voir cette compensation pérennisée si ces nouvelles places le sont. Il regrette cependant qu'en parallèle il ne soit pas fait mention des besoins estimés en région ;
  - dans le cadre du Plan de relance, la dotation de l'Etat sera versée pour moitié en 2021 puis 2022 (soit 2 fois 15 M€), accompagnée d'une subvention de 970 k€ dédiée au renforcement de l'équipement numérique des lycées et à la formation des enseignants, afin de faciliter l'enseignement hybride, comme le besoin s'en est également fait sentir.
- La Région est quant à elle amenée à reprendre une provision précédemment constituée, à hauteur de 3,89 M€, afin de compenser la chute du nombre d'usagers dans les transports, à commencer par les TER dont le déficit d'exploitation sera supporté, après négociation, à parts égales par la Région et la SNCF (3,5 M€ chacune), mais aussi dans le cadre de la DSP transport du Syndicat Mixte du Mont Saint Michel (390 k€, aux côtés de la Région Normandie et du département de la Manche pour les mêmes montants).

### ***... qui autorise des dépenses supplémentaires, pour passer le cap***

Le CESER relève que les 6 missions du budget régional font l'objet de nouvelles dépenses dans le cadre de cette première décision modificative, avec un effort marqué sur la mission II vers laquelle sont orientés 14 M€ sur un total de 35 M€. Il retrouve au travers des programmes soutenus la volonté de poursuivre une ligne de conduite réactive et dynamique, mobilisée pour traverser le moins douloureusement possible la période de crise.

L'ensemble des dispositions proposées retient l'attention du CESER :

- **les nouvelles actions mises en œuvre dans plusieurs programmes en faveur de la jeunesse...**
  - pour répondre aux situations d'urgence, matérielles ou psychologiques ;
  - les abondements en faveur de dispositifs d'appui ou d'insertion, comme « pass classes », ou destinés à développer les emplois étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur ;
  - le soutien destiné aux « pilotes de suivi et d'appui aux décrocheurs » pour améliorer leur disponibilité ;
  - la démarche engagée conjointement avec l'Académie de Rennes, pour faciliter le recours à l'enseignement hybride, tout en s'interrogeant sur le calendrier complet de mise en œuvre ;
  - la revalorisation des bourses d'études, tout comme la contribution au financement des écoles assurant la formation d'aide-soignant ;

- des **réponses aux entreprises fragilisées**, avec des dispositifs de renforcement des fonds propres, créés par la Région ou auxquels celle-ci contribue. Tout en appréciant ces apports budgétaires importants et nécessaires, le CESER attire l'attention sur le risque de confusion pouvant découler de l'apparition de divers acteurs sur ce marché, et d'autre part sur une réflexion à mener dans le cadre de la transmission d'entreprise, domaine qui pourrait justifier une attention particulière pour éviter des disparitions de TPE/PME viables, faute de repreneur ;
- le **nouveau soutien apporté à la BAI** avec un budget supplémentaire de 6 M€, pour préserver le trafic transmanche, renforcer les liaisons avec l'Irlande, et ainsi sauvegarder les emplois directs et indirects. Le CESER relève que l'aide pourrait être financée par la Réserve d'ajustement Brexit, laquelle fait encore l'objet de discussions au niveau européen. Considérant l'importance de ce dossier (suivi au CIRI), et l'incertitude pesant sur la date de la reprise des liaisons (déjà repoussée au 23 mars et encore reportée au mois de mai), il aurait apprécié qu'une synthèse soit présentée de l'ensemble des aides consenties à la Compagnie, avec mention des parts respectives assumées par les deux Régions Bretagne et Normandie ;
- **les abondements consacrés au FEAMP 2014-2020**, pour conclure la programmation avec un maximum d'efficacité ;
- dans le cadre du Ségur de la santé, la **forte augmentation de l'offre de formation aux métiers d'infirmier-e, d'aide-soignant-e et d'accompagnant-e éducatif et social**, dont le CESER espère qu'elle se prolongera si besoin au-delà des deux premières années, pour lesquelles l'Etat apporte une contribution forfaitaire ;
- la prise en charge partagée avec la SNCF du **déficit résultant de la baisse de fréquentation TER**. Le CESER souhaite être tenu informé du décompte final qui sera arrêté s'il s'éloigne de l'estimation réalisée (7 M€) ;
- les **subventions obtenues dans le cadre du plan de relance**, qui permettront d'acquérir 12 autocars fonctionnant au gaz naturel (GNV) en organisant le stockage et la distribution GNV, et aussi de renouveler la station de lavage des véhicules, ainsi que des bâtiments modulaires. Le CESER ne peut qu'apprécier les améliorations apportées par ces différents investissements sur le plan de l'environnement ou de la consommation d'eau et d'électricité ;
- le renforcement des partenariats dans le cadre de **l'appel à projet mobilisation citoyenne pour les transitions**, avec l'ambition de faire participer largement le public. Le CESER sera intéressé par les leçons qui pourront être tirées de la variété des projets déposés, comme des apports issus de la mobilisation recherchée ;
- **l'expertise de la filière de méthanisation et l'étude du marché potentiel de la compensation carbone volontaire**, dont le CESER demande à recevoir les conclusions, tout comme celles de l'expérimentation qui sera conduite pendant un an pour favoriser la **réutilisation des biens et équipements dont la Région n'a plus l'usage** ;
- le renforcement du **soutien apporté aux activités artistiques et culturelles**, le CESER encourageant la Région à rester attentive dans la durée aux difficultés propres à ce secteur ;
- le **soutien à l'activité touristique**, au travers de l'indemnité versée (conformément au contrat) à la société TRANSDEV, titulaire d'une délégation de service public pour assurer l'accueil et le transport des visiteurs sur le site du Mont St Michel, en raison de la forte chute de fréquentation enregistrée. En ce qui concerne le fonctionnement de l'EPIC « Baie du Mont St Michel », le CESER aurait apprécié que l'augmentation de la part du financement assuré par la Région soit assortie d'un minimum de commentaire ;

- **l'ouverture des enveloppes FEDER, FSE+ et FEAMPA**, sans attendre la fin des négociations en cours, afin de faciliter le traitement des premiers dossiers. Le CESER demande bien sûr à être informé le moment venu des budgets qui seront alloués à la Bretagne et des écarts éventuels avec les dispositions inscrites dans la décision modificative ;
- sur le plan des **effectifs de la Région**, sans se prononcer sur le fond, le CESER constate que les créations de postes annoncées expriment la volonté de renforcer les services rendus dans le cadre de la formation, des transports, ou encore de la gestion des fonds européens ;
- enfin, les **mouvements financiers** enregistrent les opérations permettant une gestion de la dette et trésorerie avisée, mais aussi l'alourdissement, certes attendu, des provisions pour créances douteuses ou irrécouvrables. Le CESER comprend ces mesures, la Région étant confrontée à des défaillances d'entreprises en plus grand nombre. En amont, le rééchelonnement de dette restant la méthode privilégiée pour répondre aux situations fragilisées, on peut aussi s'interroger sur les cas d'abandon de créance qui pourraient faire l'objet d'une clause de retour à meilleure fortune. Par ailleurs, le CESER craint une aggravation des difficultés, alors que les dispositifs de soutien mis en place depuis un an ont fortement réduit le volume des dépôts de bilan en 2020.

-----

En conclusion, le CESER soutient les dispositions contenues dans cette première décision modificative au budget 2021, appréciant que ces dispositions tendent à la fois à répondre aux difficultés ponctuelles rencontrées par les personnes comme par les autres acteurs économiques, mais aussi à préparer la sortie de crise et à renforcer les interventions conditionnant l'avenir.

Au travers des différents programmes concernés, apparaît le caractère très transversal des politiques suivies, ce qui appelle une réflexion en vue de donner une meilleure vision des actions initiées en région.

Malgré les impacts de la crise, le bilan financier présenté par ailleurs par la Région reste solide et lui permet d'intervenir à son échelle. Le CESER souligne une nouvelle fois l'importance des échanges et des relations avec l'Etat eu égard aux moyens déployés par celui-ci, pour être en capacité de faire face aux attentes accrues exprimées par la société vis-à-vis des services publics.

A terme, le CESER rappelle son souhait qu'une évaluation des impacts de la crise et des dispositifs engagés soit menée à bien, couvrant un large périmètre pouvant intégrer les secteurs d'activité, les territoires, les conséquences sociales, environnementales, les partenariats anciens ou nouveaux mis en œuvre... Quels stigmates laisseront les difficultés du moment ? Quelles leçons en tirerons-nous ? Quelles améliorations durables seront apportées, comme nous commençons à en percevoir quelques signes ?

Alors que les incertitudes sanitaires et économiques se prolongent avec une pandémie difficile à endiguer, d'autres incertitudes demeurent, comme les effets du Brexit devenu effectif, ou les discussions sur la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et la construction du futur CPER, lequel, pour le CESER comme pour le Conseil régional, ne peut ignorer ni les enjeux maritimes, ni les enjeux agricoles, ni ceux liés à la mobilité.

Dans cet environnement très risqué, même si heureusement des indicateurs économiques plus positifs apparaissent, le CESER attend que le Conseil régional maintienne sa vigilance et sa capacité de réaction. Il reste quant à lui disponible pour apporter son regard et sa contribution, attendant en retour une information régulière sur une situation mouvante et son évolution.

## Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

### 102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de mettre en œuvre certaines mesures du Plan d'action « Vivre sa jeunesse en Bretagne - Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir », il est proposé d'abonder le programme 102 d'un crédit d'engagement et d'un crédit de paiement de 1 270 000 € chacun.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour répondre aux urgences immédiates en faveur des jeunes en cette période de crise sanitaire, le Conseil régional se donne les moyens de soutenir davantage encore les plus fragilisés.

Afin de renforcer en 2021 la politique régionale en faveur de la jeunesse, le Conseil régional cible quatre axes d'actions :

- permettre à l'ensemble des jeunes Breton-ne-s vivant des situations de mal-être ou rencontrant des difficultés liées à l'isolement de trouver une écoute et un premier accueil ;
- apporter des réponses aux situations d'urgence en matière de précarités ;
- soutenir les initiatives qui viennent des jeunes ;
- faciliter l'acquisition d'expériences professionnelles.

Ces axes correspondent au plan « Vivre sa jeunesse » présenté à cette même session. **Le CESER renvoie donc ici à son avis adopté sur ce plan lors de la présente session.** Les abondements budgétaires proposés sont conformes aux ambitions du plan. Le CESER se félicite de cet effort budgétaire du Conseil régional en direction des jeunes. Il devrait permettre de renforcer les premières réponses en termes d'accueil, d'écoute jeunes et de mieux coordonner ces dispositifs. Il sera important de veiller à avoir rapidement un renforcement en professionnels formés. Les renforcements et nouveaux dispositifs portant sur l'habitat, la précarité et pauvreté des jeunes, sur le soutien aux projets des jeunes, sur l'aide aux associations œuvrant pour les jeunes devront être rapidement opérationnels. Il y a urgence à agir. Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de renforcer le lien social chez les jeunes, de leur redonner confiance dans l'avenir. Là aussi, il y a urgence à agir en coordination avec les autres acteurs publics.

## Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

### 203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC  
au nom de la commission « Economie et innovation »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dès juillet 2020, 30 M€ avaient été provisionnés pour soutenir les fonds propres des entreprises et moins recourir aux emprunts qui fragilisent les entreprises face à d'éventuels prédateurs. Deux critères sont intervenus dans le choix des fonds professionnels : le redéploiement ou la transition de l'économie bretonne et l'optimisation de l'effet de levier de l'intervention régionale. Le Conseil régional avait ainsi approuvé lors de sa session de décembre 2020 le principe de souscription dans les fonds professionnels de capital investissements Breizh Rebond, Epopée Transition et Brienne III. Dans ce cadre, il est proposé d'abonder les crédits de paiements d'investissement de 3,5 M€ qui n'avaient pas pu être intégrés dans le budget primitif pour des raisons de calendrier.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER réitère son intérêt pour la création de ces fonds et souligne leur caractère innovant. Il considère que l'abondement complémentaire proposé marque la volonté forte du Conseil régional. Le CESER reste très intéressé par un suivi des dispositifs d'intervention en ingénierie financière proposés par la Région. Il sera particulièrement sensible aux efforts de lisibilité des différents dispositifs. Un bilan exhaustif serait souhaitable afin de mesurer les effets attendus.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la définition des critères de soutien en lien avec les ambitions de la Breizh COP (redéploiement de l'économie et transition des activités) et la recherche d'un effet de levier des interventions régionales.

### 204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA et Françoise FROMAGEAU  
au nom de la commission « Economie et innovation »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le contexte du Brexit et le prolongement de la crise sanitaire reposent de manière cruciale la question du trafic transmanche, enjeu stratégique pour la Bretagne et pour les Etats membres de l'Union européenne ; d'une part pour le maintien et le développement des activités liées à la pêche, à la transformation des produits de la mer, au transport de passagers et au fret et, d'autre part, pour le maintien d'un trafic avec l'Irlande.

La Région Bretagne soutient, et en particulier dans cette situation de crise, la BAI, première entreprise française sur le trafic transmanche et de l'Arc Atlantique qui emploie directement plus de 2 800 salariés, emplois en phase avec le modèle social européen.

Le Président du Conseil régional propose de soutenir les rotations entre la Bretagne et l'Irlande à raison de 6 traversées hebdomadaires sur une durée de 6 mois à hauteur de 1 M€ chaque mois, une aide dédiée au maintien des lignes de fret, en sachant que ces rotations ne pourraient reprendre sans une intervention publique. Ce soutien de 6 M€ pourrait élargir à la Réserve d'ajustement Brexit.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage avec le Conseil régional cette volonté de soutenir une entreprise française, qui développe des activités essentielles et structurantes pour le territoire régional (activités économiques liées à la mer, tourisme) et permet de maintenir plus de 6 800 emplois indirects et induits. Au-delà des échanges économiques il est important de souligner que les navettes entre la Bretagne et l'Irlande permettent de maintenir une continuité territoriale à la pointe occidentale de l'Union européenne.

Le CESER soutient la Région dans sa décision d'apporter une aide de 6 M€ sur 6 mois pour assurer les rotations entre la Bretagne et l'Irlande, qui ne pourraient se maintenir sans cette aide publique.

Le CESER demande qu'il puisse lui être transmis dans les mois à venir une stratégie de soutien à la BAI, en incluant les aides possibles de l'Etat, de l'Union européenne et d'autres collectivités territoriales.

### 208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC et David RIOU  
au nom de la commission « Economie et innovation »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'année 2021 sera marquée par la dernière année de programmation du FEAMP 2014-2020, par la mise en œuvre du prochain FEAMP 2021-2027, par le déploiement du groupement interportuaire et par la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral.

Les modifications proposées concernent une proposition d'abondement sur deux thématiques :

- la dernière année de programmation du FEAMP 2014-2020, avec la proposition d'achever la programmation du FEAMP actuel, en maximisant le niveau d'engagement et de paiement associé. La Région soutient ainsi les nombreux projets du volet territorial du FEAMP. A ce titre, 4,4 M€ complémentaires sont nécessaires pour solder les contreparties régionales auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP) ;
- l'abondement de l'aide « Pass classes ». Dans le cadre de la politique régionale en faveur de la jeunesse et en lien avec le rapport spécifique examiné à la présente session, il est proposé d'augmenter le budget de ce dispositif de 120 000 € à 370 000 €. Ceci doit permettre d'ouvrir l'éventail des bénéficiaires de l'aide. Seront rendus éligibles les séjours des jeunes pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ainsi que des enfants et jeunes adultes en situation de handicap encadrés par des structures du secteur médico-social. Les bénéficiaires attendus sont multiples : permettre à ces jeunes d'avoir eux aussi accès au littoral et de s'ouvrir à des activités et cadre d'expériences diversifiés ; diversifier les publics des centres nautiques avec

hébergements et contribuer ainsi à relancer leur activité, de manière à garantir leur pérennité au-delà de la crise sanitaire, au bénéfice de l'ensemble des jeunes en Bretagne.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Concernant la proposition d'achever la programmation du FEAMP actuel, le CESER prend acte de la décision et s'étonne que rien dans le bordereau ne fasse référence à la fermeture nouvellement annoncée des guichets régionaux sur l'ensemble des mesures sectorielles avec effet au 9 mars. Cette décision fait suite à une remontée de crédits auprès de la DPMA, ne permettant plus de réceptionner de nouveaux dossiers sur 2021. Ce point a pourtant abordé lors de la Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA). Le CESER note néanmoins l'engagement et l'intérêt du Conseil régional dans cette dernière année de programmation FEAMP 2014-2020 portés aux nombreux projets du volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL), sélectionnés par les groupes d'action locale pêche aquaculture (GALPA).

Concernant la proposition d'abondement de l'aide « Pass classes » dans la cadre de la politique régionale en faveur de la jeunesse et en lien avec le rapport spécifique examiné à la présente session, il est proposé d'augmenter le budget global de l'aide « Pass classes » de 250 000 €. Le CESER ne peut que se féliciter de cet abondement qui va permettre à un maximum de jeunes d'avoir accès au littoral et de s'ouvrir à des activités et cadres d'expériences diversifiés. Au-delà de pouvoir partir en classes de mer pour un plus grand nombre, cet abondement permettra également de contribuer à son échelle à la relance des activités des centres nautiques avec hébergements et de garantir leur pérennité, si le niveau de l'abondement reste pérenne au-delà de la crise sanitaire, au bénéfice de l'ensemble des jeunes. Le CESER est très attaché aux démarches permettant à un maximum de jeunes d'avoir accès à la mer. Pour le CESER, tout comme évoqué dans son étude en cours sur la culture maritime, les classes de mer sont essentielles pour poursuivre la transmission de cette culture maritime aux futures générations.

**Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi**

**301 – Assurer la qualité de la relation emploi-formation par la connaissance, la concertation et l'orientation**

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'ajouter aux actions du programme 301 déjà prévues dans le budget primitif 2021, la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) de façon à soutenir les pilotes des PSAD, ainsi que les CIO, face aux enjeux de la crise sanitaire. Cette action en lien avec le dossier « Vivre sa jeunesse en Bretagne » présenté lors de cette même session serait assurée en 2021 par le GREF Bretagne, par ailleurs chargé de l'animation de l'observatoire régional du décrochage scolaire.

Pour ce faire, un abondement du programme 301 de 50 000 € est proposé.



## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage constituent des enjeux essentiels et ce d'autant plus en cette période de crise qui voit le nombre de décrocheurs croître. Il est donc important que les personnels, notamment des CIO, puissent se consacrer au mieux à l'accompagnement des jeunes.

Le CESER approuve la décision du Conseil régional de décharger les pilotes des PSAD et les CIO de charges administratives pour que la mission d'accompagnement des jeunes puisse se faire au mieux.

Il souhaite que cette volonté du Conseil régional de permettre un meilleur accompagnement des jeunes décrocheurs se poursuive dans le temps et il s'interroge sur la suite qui sera donnée, cette action d'appui aux PSAD étant confiée de façon conjoncturelle au GREF pour 2021.

### 308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Jean LE TRAON  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la feuille de route « S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton » adoptée en 2020, le second axe porte sur le numérique éducatif, regroupant les actions relatives aux renforcements de l'usage du numérique dans les établissements publics.

La modification proposée consiste à s'adapter au contexte sanitaire actuel instable, en permettant des enseignements dits « hybrides », qui associent formations en présentiel et à distance.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La décision modificative (DM1) qui inscrit + 970 k€ en autorisation de programme (AP) au budget du programme 308 est conséquente. Ces 970 k€ qui proviennent du plan de relance et de son axe numérique et enseignement hybride via l'Académie de Rennes s'ajoutent à 1,2 M€ déjà inscrit au budget primitif 2021 pour l'acquisition de matériels numériques nomades, et représentent une croissance de +81 % sur le volet équipement.

L'objet de cette DM1 répond à une demande nouvelle liée au contexte particulier sanitaire que nous subissons, mais peut également s'avérer efficace pour accélérer la transformation numérique dans l'avenir.

La Région entend engager très rapidement ces crédits pour déployer les premiers équipements dès la rentrée scolaire 2021 et le CESER se félicite de cette réactivité.

Il fait remarquer qu'un budget additionnel de maintenance des nouveaux équipements devra aussi être intégré.

Le CESER insiste surtout sur le nécessaire accompagnement des enseignants d'une part, et des services support des lycées d'autre part, pour la mise en œuvre de ces nouvelles modalités pédagogiques « hybrides ».

## 311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et M'Hamed DRISSI  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la politique régionale en faveur de la jeunesse et en lien avec le rapport spécifique examiné lors de cette même session, il est proposé d'abonder le budget du programme 311 à hauteur de 1M€, pour lutter contre la précarité des étudiants, notamment en favorisant le développement des emplois étudiants.

Cet abondement viendra compléter les actions déjà engagées sur l'aide alimentaire et sur le soutien psychologique, ainsi que favoriser la création d'emplois étudiants, notamment au sein des établissements d'enseignement supérieur. Cette contribution doit permettre de créer environ 300 emplois étudiants à temps partiel sur 3 mois.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La Région a déjà engagé des actions d'aides alimentaires et de soutien psychologique aux étudiants en détresse et le CESER approuve et soutient cet engagement dans la lutte contre la précarité des étudiants, en favorisant le développement de projets et d'emplois étudiants.

Il salue également le fait que la présente décision modificative (DM1) ne remette pas pour autant en question les actions déjà actées de la S3 et du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe.

L'initiative de la Région est exemplaire car elle permet de fédérer le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur au service de la jeunesse dans ce contexte sanitaire exceptionnel grâce à une gouvernance de projet partagée. Les effets de la crise sanitaire sur la santé psychologique de la jeunesse pouvant durer, il conviendra certainement de réfléchir à un soutien pluriannuel et une mobilisation dans la durée.

Le CESER insiste sur l'indispensable coordination avec les équipes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et, dans la mesure du possible, en lien avec les entreprises. Les « emplois-projets » pourraient procurer aux étudiants des ouvertures sur les métiers de la recherche et de l'innovation. Au-delà de l'acquisition de nouvelles compétences indispensables à leur insertion professionnelle, les étudiants pourront ainsi rompre avec le sentiment de frustration à l'idée d'avoir perdu des opportunités de rencontres et d'expériences de travail, et donner du sens à leur action dans les opportunités offertes par les grandes transitions.

## 314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Catherine GUILLEAU et Jean-Claude THIMEUR  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région verse aux étudiants des bourses d'études sur critères sociaux, indexées sur les barèmes du CROUS. Ces bourses devraient être augmentées de 1,2 % durant l'été 2021. Afin d'anticiper au mieux le versement de ces dernières, le Conseil régional propose d'abonder cette action à hauteur de 80 000 €.

En ce qui concerne les formations paramédicales, la Région finance à l'équilibre les instituts de formation publics, par différence entre leurs charges et leurs recettes. En 2021, les candidats n'acquitteront plus de frais de sélection, il en résulte de ce fait une perte de recettes pour les instituts, estimée à 350 000 € que le Conseil régional se propose de compenser.

Enfin, dans le cadre du Ségur de la santé et à la demande de l'Etat, la Région s'est engagée à augmenter significativement son offre de formation (sur les deux prochaines rentrées) concernant trois métiers : infirmier, aide-soignant, accompagnant éducatif et social, en ouvrant 186 places pour les infirmiers, 580 places pour les aides-soignants et 166 places pour l'accompagnement éducatif et social.

Le Conseil régional propose d'augmenter le budget de cette action à hauteur de 4 948 550 € pour l'exercice 2021, ce financement étant par ailleurs compensé par l'Etat.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'être satisfait des décisions du Conseil régional, tant dans l'anticipation de la revalorisation des bourses que dans la mise en œuvre de nouvelles places dans les centres de formation, sachant que ces dépenses supplémentaires sont compensées par l'Etat.

Le CESER voit aussi avec satisfaction la décision de compenser la perte financière des centres de formation relative à la disparition des recettes liées aux sélections, sans attendre l'issue des négociations entre Régions de France et l'Etat.

Néanmoins, le CESER souhaite rappeler les demandes d'informations complémentaires qu'il a formulées lors de ses derniers avis et qui n'ont pas, à ce jour, fait l'objet de retour, comme par exemple sa demande d'informations complémentaires concernant les entretiens contradictoires à propos des projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social.

### IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités

#### 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les modifications proposées s'inscrivent dans le cadre de la crise sanitaire.

- S'agissant du transport ferroviaire, il s'agit, pour le Conseil régional, de prendre à sa charge 50% du déficit prévisionnel (7 M€) lié à la baisse de fréquentation du TER en 2020, soit 3,5 M€ ; le reste étant pris en charge par la SNCF.
- S'agissant du transport interurbain et scolaire : 4 nouvelles opérations d'équipements pour la Régie régionale des transports sont proposées, sachant que ces opérations bénéficient de subventions dans le cadre du plan de relance. Sur le montant global de 4,428 M€ ; le reste à charge régional est de 1,476 M€.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cette année, ce programme fait l'objet d'ajustements budgétaires afin de tenir compte des effets du contexte sanitaire sur les transports collectifs, tant dans leur dimensionnement que dans leur fréquentation.

### **S'agissant du TER :**

Par rapport à l'année 2019, le TER accuse une baisse de fréquentation très sensible, avec une perte de 30% du nombre de voyageurs. Cela représente une perte d'exploitation de 7 millions d'euros ; sa prise en charge est répartie également entre le Conseil régional et la SNCF. Un décompte définitif sera effectué courant second semestre et le CESER y sera attentif.

Au-delà de cette décision modificative, le CESER apprécierait disposer d'éléments de bilan sur les effets de la crise sanitaire sur la fréquentation ; une présentation mettant en parallèle l'offre et la demande serait ainsi appréciable. En complément, il souhaiterait connaître les actions engagées par le Conseil régional et l'ensemble des collectivités en lien avec les services de la SNCF, afin de stabiliser voire relancer la fréquentation des TER.

### **S'agissant du transport routier scolaire et interurbain :**

- La Région envisage de renouveler une partie de la flotte d'autocars de la régie régionale des transports pour passer à un mode de propulsion plus écologique, le Gaz naturel véhicule (GNV). Pour le CESER, les bénéfices environnementaux seront importants : réduction sensible des émissions de CO<sub>2</sub>, réduction des particules fines émises (-90 %). Ces investissements s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de décarbonation des mobilités collectives. Le CESER soutient et salue cette démarche qui mérite le soutien des crédits du plan de relance.
- La mise en place de stockage de GNV sur le site de la régie, avec seulement 20 à 30 mn de recharge pour une autonomie des autocars de l'ordre de 600 kilomètres semble être une nécessité. Elle évitera les trajets à vide pour approvisionner les véhicules à l'extérieur et améliorera d'autant le bilan carbone des passagers transportés.
- L'installation d'une station de lavage des véhicules avec récupération des eaux pluviales, ainsi que le retraitement des eaux est un outil indispensable pour limiter la consommation d'eau potable.
- L'acquisition de locaux écologiquement plus performants avec de meilleures conditions d'accueil pour les salariés, sont nécessaires pour une meilleure qualité de vie au travail.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'évolution du trafic TER compte tenu de la crise sanitaire ainsi que l'effet des mesures de relance sur le secteur ;
- Le déploiement du parc routier GNV et son exploitation.

## Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

### 503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE (volet énergie-climat) et de Ronan LE GUEN (volet Déchets-ressources-économie circulaire) au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder de 1 000 000 € l'autorisation d'engagement du programme, et de 750 000 € ses crédits de paiement de fonctionnement.

Ces crédits supplémentaires doivent permettre :

- d'abonder l'appel à projets « Mobilisation citoyenne pour les transitions » ;
- de commander une prestation d'expertise sur l'analyse environnementale de la filière de méthanisation en Bretagne ;
- de faire réaliser une étude du marché potentiel de la compensation carbone volontaire en Bretagne ;
- de lancer une expérimentation sur la valorisation des biens mobiliers et des équipements en fin de vie du Conseil régional sur les sites du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine. Le Conseil régional s'est engagé dans une démarche qui vise à sensibiliser les acteurs bretons aux principes de l'économie circulaire avec l'objectif de consolider et déployer l'usage des matériaux écologiques dans la construction. Ce programme recherche également à développer l'approche circulaire de la gestion des ressources et des matières premières.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

### 2.1. Abondement exceptionnel de l'appel à projets « Mobilisation citoyenne pour les transitions »

Le CESER note avec intérêt que dans le cadre de son engagement Breizh COP pour la préservation des ressources et de la biodiversité, le Conseil régional a élargi l'appel à projets « Mobilisation citoyenne pour les transitions » en intégrant également les enjeux liés à l'économie circulaire et à la gestion des déchets. Le CESER constate la volonté du Conseil régional de travailler en partenariats avec l'ADEME, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Office français pour la biodiversité sur cet AAP.

Le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional d'accompagner les acteurs des territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyen-ne-s dans les projets de transitions énergétique, écologique et solidaire, d'intérêt collectif dans le but de faire adhérer et participer le maximum de Breton.ne.s à ces projets.

Le CESER note avec intérêt que ce projet cherche à favoriser la participation de tous les types de publics, dont les personnes éloignées de ces thématiques et qu'il s'appuie également sur les acteurs locaux (acteurs de l'économie sociale et solidaire, relais de l'accompagnement social, scientifiques, etc.)

Le CESER constate avec satisfaction que l'enveloppe de cet AAP, initialement abondée par la Région à hauteur de 550 000 €, a augmenté et atteint désormais 750 000 € du fait l'émergence de très nombreux dossiers de qualité.

Enfin, si le CESER souligne l'intérêt de cet AAP, il souligne que ce dernier ne peut se substituer à une action publique de long terme s'appuyant sur des accompagnements et des financements pérennes et structurants. Le CESER souhaite que le Conseil régional soit attentif à la mise en cohérence de l'ensemble des actions de financement en région afin de répondre autant aux besoins d'innovation que d'action à long terme pour réussir les transitions.

### 2.2. Analyse environnementale de la filière méthanisation

Dans le cadre du développement de la méthanisation en Bretagne depuis une dizaine d'année, le Conseil régional souhaite être éclairé sur cette filière en confiant la réalisation d'une étude à un prestataire de service.

Selon le Conseil régional, cette étude aura pour mission trois axes principaux :

- un état des lieux précis avec typologie des différents projets ;

- un bilan environnemental ;
- enfin, des préconisations sur des modèles de méthanisation compatibles avec les évolutions souhaitées par la Région ainsi que sur les outils à mettre en place pour favoriser l'acceptation locale des projets.

Le CESER souhaite qu'un quatrième axe soit prévu, celui de la méthodologie des débats et concertations à expérimenter et à analyser au sein même de cette étude avec la pluralité des acteurs concernés en région, ce afin de favoriser, le plus en amont possible, une meilleure appropriation collective de ses futurs résultats et préconisations.

Le CESER soutient le Conseil régional dans sa démarche de réalisation d'une étude sur la méthanisation en Bretagne. Les dossiers de méthanisation sont presque toujours des sujets sensibles et de crispations entre les différents acteurs. Ce rapport parviendra-t-il à être jugé comme objectif et impartial par le plus grand nombre ? Le CESER souhaite que cette étude contribue à éclairer l'ensemble des acteurs en région sur l'état des lieux de la filière et ses enjeux à court, moyen et long termes. Il espère qu'elle favorisera, par une objectivité étayée, concertée et co-construite, une meilleure appropriation territoriale de ses conclusions et une vision partagée sur l'avenir de la méthanisation en Bretagne, sur ses enjeux environnementaux et sociétaux, tout en éclairant et en outillant les nécessaires débats démocratiques à mener avec l'ensemble des acteurs des territoires.

### 2.3. Etude du marché potentiel de la compensation carbone volontaire en Bretagne

Le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional d'investiguer sur la question de la compensation carbone volontaire. Il souhaite allouer une enveloppe de 40 000 euros pour réaliser une étude visant à préciser la stratégie régionale sur les volets de l'ingénierie financière mise au service des politiques environnementales.

Le CESER suivra avec attention les suites de cette étude, et notamment les deux scénarios envisagés par la Région :

- soit créer un opérateur de compensation ;
- soit se positionner en intermédiaire entre l'offre et la demande.

### 2.4. Expérimentation sur la valorisation des biens mobiliers et équipements du Conseil régional en fin de vie (sites du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine)

Dans son avis de juin 2018 sur le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le CESER suggérait d'envisager « des outils de collecte de données et de communication, pour accompagner les Breton.ne.s dans leurs gestes de tri et la réduction à la source de leurs déchets ». Il se félicitait que « le plan d'actions traite des filières spécifiques, avec le souci de consolider ou développer dans la mesure du possible des filières bretonnes de réemploi et valorisation dont la valeur ajoutée reste en Bretagne, tout en veillant au fait que ces filières n'entretiennent pas des flux de déchets que des actions de prévention pourrait réduire ou supprimer ».

Le CESER approuve donc cette expérimentation qui a pour but de favoriser la valorisation des équipements dont la Région n'a plus l'usage en développant un outil de vente en ligne des équipement ou matériels inutilisés ou à renouveler auprès de particuliers, professionnels, associations ou autres collectivités...

Le CESER ne peut qu'approuver la réutilisation de ces biens et équipements afin d'augmenter l'allongement de leur durée de vie et la préservation des ressources nécessaires à leur fabrication.

## Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

### 601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder conjointement les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme 601 à hauteur de 200 000 €.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Même si les sommes en jeu restent modestes au regard du budget global du programme 601, le CESER note qu'elles viennent abonder la dotation supplémentaire de 2 M€ affectée dans le budget primitif 2021 au secteur des arts et de la culture ; dotation et décision modificative contribuant à l'amortissement des importantes pertes conjoncturelles de recettes que subit ce secteur en raison de la crise sanitaire.

Comme il l'avait fait dans son avis sur le budget primitif 2021, le CESER espère que ce signal fort adressé au secteur des arts et de la culture sera suivi par l'élaboration d'un ambitieux plan régional pluriannuel de relance, spécifique au secteur des arts et de la culture et co-élaboré avec ses actrices et ses acteurs. Il espère également que l'importante progression en 2021 des crédits affectés à ce secteur ne restera pas conjoncturelle et qu'elle préfigure une implication financière plus forte du Conseil régional sur le programme 601 au cours des prochaines années.

### 605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY  
au nom de la commission « Economie et innovation »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement du programme 605 de 390 000 € afin de permettre à la Région Bretagne de verser sa part de financement de l'indemnité compensatrice à TRANSDEV (face aux pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire) et de 100 000 € au titre du financement de l'EPIC « Baie du Mont St Michel » pour 2021 (les raisons de ce dernier abondement n'étant pas précisées).

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie le volontarisme affiché par le Conseil régional en matière de tourisme et les abondements proposés ici n'appellent pas de remarques de sa part, même si le CESER aurait apprécié un éclairage sur les raisons qui conduisent à abonder de 100 000€ l'EPIC « Baie du Mont-Saint-Michel ».

Néanmoins, le CESER observe également que les entreprises touristiques ont subi et continuent de subir de plein fouet les impacts de la crise sanitaire. Il regrette que les modifications budgétaires ne se soient pas traduites par un effort financier à l'attention des TPE/PME du tourisme. Il rappelle que les moyens affectés au programme 605 malgré une tendance haussière, sont très modestes compte tenu des circonstances et de l'enjeu que représente le tourisme pour la Bretagne. Le CESER observe que la modification budgétaire n'apporte pas un soutien financier supplémentaire par rapport au budget initial.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours de prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les avancées concernant l'élaboration des feuilles de route, la coordination et l'évaluation des actions prévues.

### Fonds de gestion des crédits européens

1111 – Programme opérationnel FEDER-FSE+2021-2027

1131 – Programme FEAMPA 2021-2027

Sur proposition de Isabelle AMAUGER  
rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente les deux nouveaux programmes budgétaires liés aux nouveaux fonds européens 2021-2027 qui ont vocation à prendre la suite des programmes FESER-FSE et FEAMP de la période 2014-2020. Il rappelle les principes de gestion de ces programmes dans la continuité du cycle de programmation précédent.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

### 2.1. 1111 - Programme opérationnel FEDER-FSE+2021-2027

Le CESER approuve le choix du Conseil régional d'ouvrir les autorisations de programme et d'engagement avant même la fin des négociations au niveau européen et national afin de démarrer la programmation à la fin de l'année 2021 sans générer des décalages trop importants.

### 2.2. 1131 - Programme FEAMPA 2021-2027

Le CESER approuve le choix d'ouvrir les autorisations de programme et d'engagement avant même la fin des négociations afin de démarrer la programmation sans générer des décalages trop importants.



## Autres dépenses

### 9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En complément de ses politiques socles en faveur des jeunes, la Région s'engage spécifiquement lors de cette session pour les jeunesses au vu des impacts économiques, sociaux et sanitaires. Dans ce contexte, il est proposé de créer dix nouveaux supports dédiés à l'apprentissage ainsi que cinq supports identifiés pour la mise en œuvre de conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE) afin d'accueillir des doctorants.

Il est également proposé, dans le cadre du dispositif « un jeune, une solution » et pour la mise en œuvre du volet RH du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) la création deux contrats de projet (un équivalent catégorie B et un équivalent catégorie C) pour une durée envisagée de trois ans.

Dans le cadre de financements européens REACT il est également proposé de déployer deux supports contrats de projet équivalents à la catégorie A pour accompagner la relation usagers.

Le Plan de relance engagé par l'Etat facilitera notamment la mise en œuvre de projets réactifs et innovants. Pour ce faire, l'Etat propose de consacrer des crédits nouveaux aux dynamiques d'innovation publique. Un crédit de 200 000 € est annoncé pour 2021 et 2022 en faveur du laboratoire régional d'innovation publique TiLab. De son côté la Région accompagnera les projets labellisés en mobilisant une ressource sur deux ans, sous la forme d'un contrat de projet de catégorie A.

Dans le cadre de l'ajustement des effectifs au regard des missions de la collectivité, il convient d'adapter le tableau des emplois en créant un poste de catégorie B pour la politique transports (transport enseignement adapté).

Par ailleurs quatre transformations de postes sont proposées, d'une part pour répondre au développement de la plateforme de services numériques et au suivi du projet RUHD ; d'autre part en transférant deux agents dans une autre filière, sans impact budgétaire.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional procède à un nouvel ajustement de ses effectifs pour accompagner les politiques publiques mises en œuvre, spécialement celles touchant les jeunes.

Les modifications proposées font l'objet des commentaires appropriés, le CESER soulignant les efforts réalisés pour soutenir l'apprentissage, les conventions CIFRE (Conventions industrielles en formation par la recherche), ou le déroulement du PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences).

En outre, la relation avec les usagers sera renforcée dans le domaine des financements REACT-EU, et les projets d'innovation publique comme la politique transports seront également soutenus.

## 9023 – Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Plusieurs modifications sont proposées :

- constitution comme chaque année d'une provision pour gestion de dette, équilibrée en recettes et en dépenses, pour permettre d'engager les opérations de gestion active de la dette et les opérations d'optimisation du niveau de la trésorerie ;
- compte-rendu de l'état des autorisations de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE) présentant un reste à mandater ;
- abonder la capacité de la Région à effectuer des dotations aux provisions. La crise sanitaire fragilise la situation financière des entreprises, notamment leur trésorerie, rendant incertain le remboursement d'une partie des prêts accordés par la Région dans le cadre des dispositifs d'avances remboursables. Les créances douteuses détenues par la Région envers des entreprises en difficulté doivent faire l'objet de provisions, conformément au règlement budgétaire et financier. Les provisions à constituer sont de ce fait portées de 1 M€ à 2,9 M€ ;
- augmenter la capacité de la Région à constater des extinctions de créances et des admissions en non-valeur. Pour les mêmes raisons liées à la crise, certaines créances détenues par la Région deviennent irrécouvrables à la suite de mises en liquidation judiciaire et de jugements de clôture d'actif des débiteurs. Ces situations étant malheureusement plus fréquentes depuis le début de l'année, il convient d'augmenter de 600 K€ les crédits dédiés aux créances éteintes et aux admissions en non-valeur ;
- la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées, prévue par l'instruction M71.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les provisions pour gestion de la dette, le compte-rendu des autorisations restant à mandater, ou les règles d'amortissement n'appellent pas d'observations.

Par contre, sous l'effet de la crise, le CESER comprend l'augmentation inévitable des dotations aux provisions sur créances douteuses (+ 1,9 M€) dans le cadre des avances remboursables. En cumul, ces provisions atteignent 2,9 M€, soit 5 % de l'encours correspondant (58,3 M€). Ce niveau déjà élevé ne manque pas d'inquiéter, tant sur la situation des entreprises concernées que sur le risque de le voir devenir insuffisant si de nouveaux revers étaient constatés.

Le CESER constate aussi que la ligne de crédit de 600 k€ consacrée aux créances éteintes et admissions en non-valeur se voit doublée, pour représenter 1,2 M€.

Pour le CESER, ces deux éléments illustrent fortement au travers des chiffres les déconvenues malheureusement attendues dans l'économie. Il espère que les lignes ainsi constituées s'avèreront suffisantes face aux réalités. Comme la Région s'y attache, toute situation qui n'apparaît pas irrémédiablement compromise mérite la meilleure attention pour rechercher avec les entreprises comment passer le cap et sauvegarder les emplois.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Décision modification n°1 au budget 2021

Nombre de votants : 103


Ont voté pour l'avis du CESER : 102

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

**Adopté à l'unanimité**


	<h2>Intervention de Catherine GUILLEAU</h2> <h3>Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne</h3>
---	---

La CFDT partage l'avis du CESER sur l'essentiel des points et souhaite apporter les remarques suivantes :

Concernant le programme 203, la période que nous traversons est particulièrement difficile, nombreuses sont les entreprises fragilisées avec pour corolaire les emplois de leurs salariés. La CFDT salue l'action du Conseil Régional en faveur de la transmission des entreprises, en effet cette dernière est une phase particulièrement délicate qui peut les faire disparaître avec leurs emplois. L'avenir ne repose pas uniquement sur le numérique et autre start-up, il est toujours bon de le rappeler.

S'agissant de la mission 3 « Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi », la majorité des propositions du Conseil Régional vient soutenir les actions mises en œuvre ou à venir du dossier « Vivre sa jeunesse en Bretagne » présenté à cette session et sur lequel nous nous exprimerons.

La CFDT souhaite insister sur le programme 314 et les propositions issues du Ségur de la Santé portant sur l'engagement de la Région à augmenter, sur les deux prochaines années l'offre de formation relative aux métiers d'infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social. Ce sont là des propositions qui répondent à des besoins forts exprimés par le secteur sanitaire et social du fait de la grande tension largement constatée pour ces métiers, qui engendre d'ailleurs une baisse d'attractivité inquiétante. Ces besoins malheureusement, ne s'arrêteront pas à la fin 2022. Ce sont aussi des métiers qui offrent des conditions de travail plus que difficiles. La CFDT tient à rappeler ici une demande formulée en juin 2019 quant à l'urgence d'engager un contrat d'objectif pour les branches du secteur médico-social auquel il faudrait aujourd'hui ajouter le social. Nous saluons la prochaine signature du contrat d'objectif dans le secteur de l'aide à domicile. Mais les autres branches du médicosocial et du social méritent également l'engagement de tous les acteurs que sont les financeurs, et les partenaires sociaux publics comme privés. En effet, si des avancées sont réelles bien qu'insuffisantes sur le versant sanitaire, ce n'est pas le cas du versant social. La prise en charge des plus fragiles (enfant-jeunes-adultes-handicapés ou en difficultés sociales) est aujourd'hui trop ignorée aux dépens de la qualité de la prise en charge qui est bien loin des ambitions affichées. Nous devons collectivement assumer l'investissement nécessaire au niveau de l'organisation et des conditions de travail sans oublier les revalorisations salariales. Aujourd'hui la prise en compte partielle du secteur de la santé conduit à des inégalités au sein d'équipes pluridisciplinaires, composées de personnel sociaux et sanitaires.

	<h2>Intervention de Sylvie MAGNANON</h2> <p>Bretagne vivante - SEPNEB</p>
---	---

**Intervention relative à la DM1 concernant la mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique – prg 503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l’usage des ressources »**

J’interviens au nom des associations Bretagne vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence.

Tout en soutenant l’avis du CESER nous souhaitons apporter des précisions sur deux points : l’Appel à projet « Mobilisation citoyenne pour les transitions » et « l’analyse environnementale de la filière méthanisation ».

Sur **l’appel à projet (AAP)** : nous comprenons que la Région renforce cette initiative, en cherchant à soutenir des projets « de qualité ». Nous nous posons toutefois la question de l’efficacité et de l’efficience de la méthode mise en place : si la logique d’AAP permet utilement de mettre en place rapidement certaines actions techniquement innovantes, elle ne peut suffire à elle seule à répondre à l’objectif d’amener la Bretagne vers un développement soutenable et écologiquement responsable. La transition écologique et énergétique demande du temps, elle implique notamment accompagnement, éducation, formation, suivi, évaluation. Il est donc indispensable, en parallèle des projets à durée de vie limitée, de mettre en place les conditions pérennes de sensibilisation du public, et de suivi et d’évaluation de ces projets. Ces conditions ne sont aujourd’hui pas réunies en Bretagne. Pour exemple, les spécialistes de l’éducation à l’environnement, portés largement par le monde associatif, sont eux-mêmes de plus en plus contraints à entrer dans la logique des AAP qui les fragilise et les précarise. Cette logique altère en effet la possibilité de construire des compétences durables et robustes ; il en est de même pour l’ingénierie écologique, autre domaine essentiel à l’accompagnement et à l’évaluation des transitions. Sans la mise en place d’une véritable politique de soutien pérenne aux acteurs de l’éducation à l’environnement, de l’ingénierie écologique et des transitions écologiques et solidaires dans leur ensemble, il nous semble que l’ambition des transitions pourra difficilement être atteinte.

A propos de **l’analyse environnementale de la filière méthanisation** : nous soutenons le principe de cette étude, à nos yeux, indispensable au vu de la multiplication des projets et des risques encourus par un développement mal contrôlé de cette technologie : un nombre non négligeable de pollutions diffuses ont été notées et on se souviendra de la pollution accidentelle de Châteaulin l’an dernier, impactant près de 180 000 personnes. Bref comme le note le bordereau de la Région, « les conséquences environnementales méritent d’être analysées ».

Comme le CESER, il nous paraît important que la Région précise la méthode d’organisation des débats et de la concertation des acteurs concernés en région. Les scientifiques et les associations environnementales doivent pouvoir être consultées suffisamment en amont de l’étude et leurs avis pris en compte, afin que l’étude soit sérieuse et argumentée et qu’elle puisse démocratiquement éclairer les élus, les acteurs concernés et les citoyens.

Nous souhaiterions, pour finir, être rassurés sur le fait que l’objet de cette étude sera bien d’analyser les conséquences environnementales de la méthanisation à court, moyen et long terme et non de formuler des propositions qui se limiteraient à faciliter l’acceptation par la population de la création de nouvelles unités de méthanisation.



## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER concernant cette décision modificative numéro 1 au budget régional et plus particulièrement sa conclusion qui rejoint pour beaucoup les appréciations récurrentes de notre organisation syndicale de salariés.es.

En effet, le CESER souligne par l'avis de son rapporteur général que « *le caractère très transversal des politiques suivies... appelle une réflexion en vue de donner une meilleure vision des actions initiées en région.* » et de poursuivre, « *.../... Le CESER souligne une nouvelle fois l'importance des échanges et des relations avec l'Etat eu égard aux moyens déployés par celui-ci, pour être en capacité de faire face aux attentes accrues exprimées par la société vis-à-vis des services publics.* »

*A terme, le CESER rappelle son souhait qu'une évaluation des impacts de la crise et des dispositifs engagés soit menée à bien, couvrant un large périmètre pouvant intégrer les secteurs d'activité, les territoires, les conséquences sociales, environnementales, les partenariats anciens ou nouveaux mis en œuvre... Quels stigmates laisseront les difficultés du moment ? Quelles leçons en tirerons-nous ? Quelles améliorations durables seront apportées, comme nous commençons à en percevoir quelques signes ?*

*Alors que les incertitudes sanitaires et économiques se prolongent avec une pandémie difficile à endiguer, d'autres incertitudes demeurent, comme les effets du Brexit devenu effectif, ou les discussions sur la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et la construction du futur CPER, lequel, pour le CESER comme pour le Conseil régional, ne peut ignorer ni les enjeux maritimes, ni les enjeux agricoles, ni ceux liés à la mobilité. »*

La CGT renvoie cette fin d'avis à un autre avis que le CESER exprime ce jour en auto saisine concernant l'accord stratégique préfigurant le CPER.

Force est en effet de constater que les voix s'élèvent à différents niveaux pour qu'une opération de « transparence » s'effectue réellement dès lors que des aides publiques entrent de façon quasi systématique dans l'organisation économique. Comment pourrait-il en effet être autrement ? Il ne reste qu'une frange très minoritaire du syndicalisme du haut patronat pour penser l'inverse.

La CGT revendique que la conditionnalité des aides soit partout la règle et aucun lieu ne doit pouvoir s'affranchir de cette obligation pour le moins évidente.

La CGT rappelle à cet égard que l'exigence du CESER de la concrétisation de l'éco-socio conditionnalité des aides publiques apparaît d'un tel support politique encore plus aujourd'hui.

Feindre de ne plus entendre cette demande récurrente du CESER ne la fera pas disparaître.

La CGT est pour sa part tout à fait à l'aise avec cette exigence qui forme pour elle une rupture qui fait sens dans le plan du même nom qu'elle porte dans la période.

Après avoir entendu à s'abîmer les oreilles que la dépense publique serait une « tare » que le pays des lumières aurait en étendard, il est aujourd'hui vertueux de socialiser l'économie de marché et là plus de problème d'argent public.

En fait, ce qui se nomme le néo libéralisme réalise la prouesse de faire effectivement financer « son marché » par la sphère publique.

Si ce n'est pas réellement l'endroit pour l'exprimer, la CGT se permet malgré tout d'apporter ces quelques éléments d'appréciation à la deuxième assemblée de Bretagne juste pour faire le lien avec le début de son intervention.

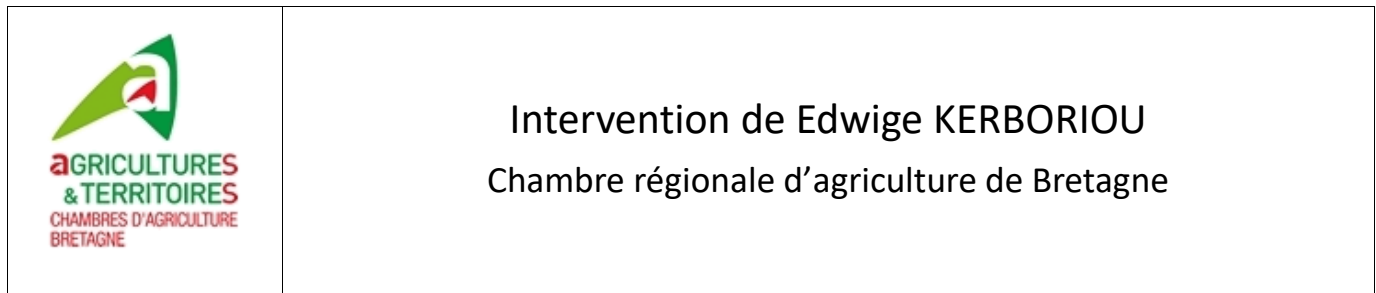
Puisque nous aurions pu aller plus loin par exemple et évoquer en quelques chiffres -qui donnent le vertige- de ce que l'on peut nommer « le coût public du capital » qui se chiffre à plus de 270 milliards par an.

Nous vous invitons à lire sur le sujet les documents de la CGT qui reprennent par ailleurs ceux en partie des administrations et de la cour des comptes par exemple comme les niches fiscales que cette même cour estime à 100 milliards.

La CGT a plusieurs vertus dont la ténacité.

Elle intervient dès lors dans l'ensemble des lieux de dialogue social, dont les instances de dialogue social territorial pour qu'effectivement les aides publiques soient orientées, conditionnées, contrôlées, évaluées en faveur du travail et de l'emploi de qualité pour les nécessaires transitions dont la transition écologique.

La CGT c'est bien la force de la proposition et de l'action, c'est pour toutes ces raisons qu'elle avance avec un plan de rupture puisque que c'est bien de cela qu'il s'agit.



Je m'exprime ici au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Concernant le projet du Conseil régional de s'appuyer sur un prestataire pour réaliser une analyse environnementale de la filière méthanisation en Bretagne, nous partageons sa pertinence au regard des enjeux d'acceptabilité et de durabilité que nous rencontrons.

La pertinence d'une analyse bretonne devra être démontrée considérant que le développement de la méthanisation en Bretagne s'effectue aujourd'hui, en l'absence d'aide de la Région à l'exception de la micro-méthanisation, dans le cadre d'un dispositif de soutien national. Les spécificités de la méthanisation en Bretagne méritent avant tout d'être défendues à Paris pour que ce dispositif y soit adapté.

Sur le contenu même de l'étude, nous appelons à la vigilance sur l'utilisation de l'argent public considérant notamment le travail de qualité réalisé à ce jour par l'association AILE pour suivre et analyser l'ensemble des unités dans le cadre du Plan Biogaz.

Concernant le bilan environnemental, il existe déjà de nombreux travaux à valoriser avant d'en envisager de nouveaux, même si des lacunes existent. Les initiatives en la matière se sont multipliées ces derniers mois, de la part d'acteurs nationaux (l'association France Gaz Renouvelable, l'ADEME, le CGAAER et le CGEDD, des unités de recherche) et aussi dans certaines régions. Des méthodologies sont donc en cours de définition pour les GES, l'eau ou encore les sols.

S'agissant des audits de site, comment est-il prévu de collaborer avec les agriculteurs-méthaniseurs ? Concernant l'analyse socio-économique, nous nous interrogeons aussi sur les partenariats envisagés pour accéder aux données nécessaires. Nous regrettons donc, l'absence de concertation préalable avec les acteurs de la filière pour définir les besoins et les objectifs d'une telle analyse.

Concernant l'acceptabilité, nous appelons d'abord les pouvoirs publics à un réel soutien de la politique publique de développement de la méthanisation, comme c'est le cas d'ailleurs dans de nombreuses autres régions françaises, face à des opposants souvent opposés à tout. Et ils fleurissent malheureusement dans nos campagnes.

Enfin, nous appelons la Région à la vigilance quand ils veulent définir ce que sont les modèles compatibles ou non avec les évolutions qu'elle souhaite. Il existe une diversité de modèles compatibles avec la diversité des systèmes agricoles et avec le maintien de la vocation d'élevage de notre région. Il ne faut pas s'enfermer dans des modèles théoriques, sans pour autant tout accepter bien entendu.

S'agissant de l'étude du marché potentiel de la compensation carbone volontaire en Bretagne, nous appelons la Région à s'approprier la démarche nationale du Label Bas Carbone lancée par le Ministère de l'Environnement en 2018. Un mécanisme spécifique en lien avec un registre national existe déjà. La dynamique est donc lancée sur le terrain.



L'idée de créer un intermédiaire entre l'offre et la demande mérite une réflexion sur la place respective des acteurs publics et privés sur un marché volontaire. Nous vous appelons à considérer l'initiative de l'association All'homme en la matière, mais surtout à la vigilance quant à un retour financier suffisant aux acteurs de terrain. Il nous faut veiller ensemble à ne pas créer un système où de nouveaux intermédiaires capteraient une part trop importante de ces marchés en devenir.

Je vous remercie de votre attention.